

CHANGEMENT DE CAP

Qu'est-ce que le projet *Changement de cap*?

Changement de cap est un projet pilote destiné aux clients qui semblent avoir des contacts plus fréquents avec la police, les tribunaux, les services de probation et les établissements de détention que d'autres. L'objectif est d'aider les clients à adopter un plan qui les mènera à vivre une vie exempte de criminalité. Le projet vise à briser le cycle de la judiciarisation et du placement sous garde à répétition.

Qui peut participer au programme?

- Les clients adultes âgés de 18 ans et plus
- La participation est volontaire
- Personnes avec comparutions récurrentes au tribunal

Comment fonctionne le programme?

Vous pourrez être approché par un agent de police ou un agent de probation pour faire partie du programme. Si vous acceptez, vous devrez signer des formulaires pour démontrer que vous consentez à ce que certains de vos renseignements personnels soient communiqués aux membres de l'équipe provenant d'autres organismes qui sont disposés à travailler avec vous. Notamment les renseignements suivants :

- *votre nom et vos coordonnées;*
- *vos antécédents criminels;*
- *les résultats des outils de sélection et d'évaluation que votre agent de probation remplira avec vous.*

Ensemble, nous utiliserons ces renseignements afin de déterminer si le projet *Changement de cap* vous convient. Vous serez appelé à rencontrer régulièrement votre gestionnaire de cas, à des moments qui vous conviendront. L'objectif du projet est de **vous** aider à vivre une vie exempte de criminalité. **Aide pour accéder aux services :**

- Hébergement stable
- Aide sociale
- Assurance-maladie
- Consultation pour problèmes de santé mentale et de toxicomanie
- Soutien spirituel
- Travail et formation professionnelle
- Préparation à l'emploi
- Aide pour trouver et conserver un emploi
- Préparation à la vie quotidienne : opérations bancaires, budget, etc.
- Loisirs prosociaux et activités récréatives
- Encadrement dans la collectivité
- Soutien continu (programmes communautaires ou carcéraux)
- Autres appuis selon vos besoins

Ensuite, c'est vous qui avez les mains sur le volant. Un gestionnaire de cas vous rencontrera afin de vous expliquer le programme et de commencer à préparer votre plan. On vous demandera quels sont vos objectifs. **Que désirez-vous? De quoi avez-vous besoin? Qu'est-ce qui vous aiderait à atteindre votre but? De quelles personnes désirez-vous obtenir de l'aide? Qu'est-ce qui vous aiderait à réussir? Que faire si vous commettez une erreur de parcours?**

Tirons profit de vos forces!

Qui compose l'équipe de gestion de cas?

Votre plan peut contenir plusieurs objectifs. C'est pour cette raison qu'une approche en équipe est recommandée. Vous êtes au centre de l'équipe de gestion de cas. L'équipe peut également comprendre des intervenants dans le domaine des services de santé et des services sociaux, la police ou la GRC, des conseillers en emploi, un gestionnaire de cas qui vous aidera à coordonner votre plan et les membres de votre famille et vos amis qui à votre avis vous aideront à rester dans la bonne voie.



Où ce programme est-il offert?

Le programme *Changement de cap* n'est offert que dans certaines régions. Les premiers projets pilotes sont situés à **Moncton** et à **Miramichi**. Veuillez communiquer avec le bureau des Services de probation le plus près de chez vous.

Bureaux des Services de probation	n° de téléphone
Bathurst	(506) 547-2159
Bouctouche	(506) 743-7233
Campbellton	(506) 789-2339
Edmundston	(506) 735-2030
Elsipogtog	(506) 523-7819
Fredericton	(506) 453-2367
Grand Falls	(506) 473-7705
Miramichi	(506) 627-4060
Moncton	(506) 856-2313
Saint John	(506) 658-2495
Shippagan	(506) 336-3060
St. Stephen	(506) 466-7510
Sussex	(506) 432-2031
Tobique	(506) 273-4723
Woodstock	(506) 325-4423